

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 25 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

**Délibération n° 2022-105**

**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion à l'association Arts en Résidence pour l'année 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés** : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

**Secrétaire de Séance** : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite faire de la Provence Verte une terre de création artistique contemporaine et, pour ce faire, accueillir des artistes en résidence ;

CONSIDERANT que l'association « Arts en résidence » travaille à une meilleure connaissance et reconnaissance des résidences d'artistes dans le secteur des arts visuels, qu'elle participe à leur structuration sur l'ensemble du territoire français, qu'elle met à disposition des outils et moyens de structuration (charte de bonnes pratiques, modèles de contrats...), qu'elle participe à la découverte et à la diffusion de la programmation artistique de ses membres, et qu'elle est reconnue dans ses actions par la Direction générale de la création artistique (Ministère de la Culture) qui lui attribue une subvention ;

*Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-105 du Bureau communautaire du 25 avril 2022*

CONSIDERANT que l'Agglomération accueille chaque année des résidences d'artiste, notamment au Centre d'Art de Châteauvert, dans le but de porter un autre regard sur le territoire, de créer du lien, de permettre aux administrés de s'initier à la création contemporaine et de développer le tourisme culturel ;

CONSIDERANT que l'adhésion à cette association permettra à la Communauté d'Agglomération de poursuivre un objectif de professionnalisation et de visibilité des résidences accueillies, d'apporter des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels sur la question des résidences d'artistes et de la création artistique, d'avoir un relais de communication sur les projets du centre d'art ainsi qu'une meilleure visibilité au niveau national ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2022 s'élève à 225 euros ;

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Arts En Résidence - Réseau national, sis 48 avenue Sergent Maginot – 35000 RENNES, au titre de l'année 2022, pour un montant de 225 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents,**
- **les crédits sont inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.**

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND